

Informations à transmettre au fichier ATQ

INTERDICTIONS

- Il est interdit de recevoir ou de faire recevoir un bovin non identifié.
- Il est interdit de faire une déclaration erronée, fausse ou trompeuse concernant les renseignements à transmettre en application du règlement.

OBLIGATIONS

Le responsable du centre de rassemblement de veaux d'embouche doit signaler à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la réception d'un bovin.

Il doit aussi transmettre à ATQ :

- le nom et l'adresse du centre de rassemblement de veaux d'embouche ou le numéro de site donné par ATQ (numéro de 7 chiffres);
- la date de réception d'un bovin;
- le numéro de l'étiquette officielle (québécoise ou canadienne);
- le site de provenance du bovin ou le nom et l'adresse du gardien du bovin au site de chargement par le transporteur.

Le responsable du centre de rassemblement de veaux d'embouche doit signaler à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la sortie d'un bovin en dehors du Québec.

Il doit aussi transmettre à ATQ:

- le nom et l'adresse du centre de rassemblement de veaux d'embouche ou le numéro de site du centre de rassemblement de veaux d'embouche donné par ATQ (numéro de 7 chiffres);
 - la date de sortie d'un bovin en dehors du Québec;
 - le numéro de l'étiquette officielle (québécoise ou canadienne);
 - le site de provenance du bovin ou le nom et l'adresse du gardien du bovin au site de chargement par le transporteur.
- Si ces informations ne sont pas disponibles, inscrire le nom et l'adresse du transporteur et l'immatriculation du véhicule.

DÉLAI DE TRANSMISSION À ATQ

Le responsable du centre de rassemblement de veaux d'embouche doit signaler les informations requises à ATQ dans les sept (7) jours suivant l'événement.

MODE DE TRANSMISSION DES DONNÉES À ATQ

Par téléphone : (450) 677-1757 • Sans frais : 1-866-270-4319
Par télécopieur : (450) 679-6547 • Sans frais : 1-866-473-4033
Par courriel : evenement@agri-tracabilite.qc.ca
Par la poste : 555, Roland-Therrien
Longueuil (Québec)
J4H 3Y9